

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 25 juin 2025**

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 040-214002339-20250625-DEL20250643-AR



Présents : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE

Excusé(s) :

Procurations :

M Jacques LAVIELLE à M Gilles LAHITTE
M Bruno TRAVERT à M Jacques BOURRETERE
M Gabriel AFONSO à M François LASSERRE
Mme Isabelle GILARDOT à Corinne TASTET
Mme Magalie CAZENAVE à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT
Mme Pascale VOGT à M Thierry LE PICHON

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2025 06 043 : Création de deux emplois permanents à temps complet d'agent de maîtrise

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant que le service technique et le service Enfance-Jeunesse et sports- Entretien ont chacun besoin d'un agent de maîtrise pour accomplir des missions et des travaux techniques nécessitant une expérience professionnelle confirmée et comportant notamment la surveillance et l'exécution suivant les règles de l'art de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie, l'encadrement de plusieurs agents techniques de catégorie C... ;

Considérant que les agents seront recrutés par voie de mutation ou de nomination, il est proposé à l'assemblée :

- de créer 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet pour participer aux missions précitées.
- de mettre à jour le tableau des effectifs.
- d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté sur cet emploi.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de créer** 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet pour participer aux missions précitées.
- **de mettre à jour** le tableau des effectifs.

- **d'inscrire** au budget communal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté sur cet emploi.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 040-214002339-20250625-DEL20250643-AR



- **d'autoriser** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le Maire,
Thierry LE PICHON.

